Nations Unies E/CN.6/2009/NGO/16

Conseil économique et social

Distr. générale
10 décembre 2008
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme
Cinquante-troisième session
2-13 mars 2009
Point 3 a) i) de l'ordre du jour provisoire*
Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle »; réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives; le partage dans des conditions d'égalité des responsabilités entre les femmes et les hommes, en particulier des soins dispensés dans le contexte du VIH/sida

Déclaration présentée par l'Association internationale des écoles de travail social, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2009/1.

08-64190 (F) 190109 190109

Déclaration*

Nous saluons et soutenons les efforts que mènent courageusement dans le monde des femmes à la fois victimes et héroïnes de la tragédie qu'est le VIH/sida. Nous exhortons les États Membres à redoubler d'efforts pour prendre soin des personnes souffrant du VIH/sida et des troubles mentaux et physiques connexes, et de celles qui s'occupent d'elles.

Victimes féminines

Les femmes sont victimes de la pandémie du VIH/sida de plusieurs façons. Dans nombre de pays, les femmes et les filles participent peu aux décisions touchant à leurs relations sexuelles. Dans certaines cultures, on estime que le fait d'avoir des relations sexuelles avec des filles vierges guérit du sida, ce qui expose les filles à de grands risques. Pour un grand nombre de filles, les premiers rapports sexuels commencent par des viols ou des actes incestueux, et, même à l'âge adulte, les intéressées n'arrivent pas à faire valoir leurs droits en matière de sexualité. Selon un récent rapport d'ONUSIDA, les trois quarts des personnes infectées dans la tranche d'âge des 15 à 24 ans sont des femmes. Même chez les adultes, les études montrent que la plupart des femmes sont contaminées par leur mari ou leur partenaire, alors qu'elles restent fidèles et entretiennent une relation monogame. Si elles demandent à leur partenaire d'utiliser un préservatif, elles risquent d'être insultées et battues. En outre, les femmes qui souffrent du VIH/sida peuvent être stigmatisées et rejetées, sans avoir commis la moindre faute. Par crainte et pour ne pas être humiliées, elles souffrent en silence dans la douleur et la solitude à mesure que la maladie s'aggrave. Les femmes pauvres risquent particulièrement d'être infectées et de mourir, par manque d'information, de soutien et d'accès aux médicaments.

Souvent, les femmes s'occupent de leurs enfants longtemps après avoir été infectées. Les mères de jeunes enfants forment un groupe particulièrement vulnérable; elles doivent prendre des dispositions pour leurs enfants au cas où elles disparaîtraient. Les études montrent que dans nombre de pays en développement, les femmes n'ont pas accès aux services de conseils pour discuter de leur situation. Elles n'ont pas non plus voix au chapitre pour désigner celui qui s'occupera de leurs enfants après leur mort.

Même si, selon la tradition, la famille paternelle prend en charge les enfants, de plus en plus, la famille maternelle – principalement les grands-mères et tantes maternelles – élèvent les enfants orphelins. Cependant, ces femmes sont débordées, car elles s'occupent de nombreux orphelins, le nombre de mères qui meurent étant élevé. Les rares mères qui vivent encore ne peuvent pas prendre en charge ces enfants.

Les mères atteintes de sida craignent que leurs enfants ne soient privés des biens qu'elles leur auront laissés en héritage. Sous couvert de la tradition et en prétendant prendre soin des enfants, les voisins, voire les membres de la famille s'emparent de leurs biens selon une pratique ignoble appelée « usurpation de biens ». Les femmes peuvent rarement préparer leur succession en désignant des tuteurs pour gérer les biens qu'elles auront légués à leurs enfants. Certains enfants demeurent dans des ménages dirigés par des enfants, se retrouvent dans la rue ou sont mis au travail et exploités, notamment prostitués. Les travailleurs sociaux

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

s'acquittent de leur mission dans des circonstances difficiles et savent bien que les filles et les femmes sont exploitées, non seulement sexuellement et physiquement, mais également socialement et psychologiquement. Cependant les femmes ne sont pas seulement des victimes.

Femmes héroïnes

Les femmes sont également des héroïnes dans la lutte contre la pandémie du VIH/sida. Il s'agit de filles qui, constatant la santé déclinante de leurs parents et la baisse de leur productivité, prennent soin des jeunes enfants et deviennent souvent des chefs de famille. Il s'agit de grands-mères qui élèvent de nombreux petits-enfants alors que leur santé se dégrade et que leurs forces les abandonnent. Au lieu d'être prises en charge par leurs enfants pendant la vieillesse, elles se retrouvent dans la situation inverse, prenant soin de leurs enfants malades et des enfants qui leur ont survécu. Il s'agit de tantes qui, outre leurs propres enfants et en dépit de leur situation matérielle, prennent en charge leurs nièces et neveux, les entourent d'amour et prennent soin d'eux. Il s'agit de voisins qui partagent leurs maigres ressources avec la famille voisine dont le chef est un enfant. Les femmes sont des héroïnes qui, malgré tous les obstacles, prennent soin des autres tout en étant aux prises avec de graves difficultés.

Cependant, le fait de s'occuper des autres a un coût. La jeune fille qui s'occupe de ses parents malades ou de ses jeunes frères et sœurs ne fréquente pas l'école. Elle n'a pas le temps de se consacrer à des activités nécessaires à l'épanouissement des jeunes de son âge. Privée d'enfance ou d'adolescence, elle se retrouve dans la classe des femmes qui seront marginalisées dans leur propre société, parce qu'elles ne sont pas instruites ou n'ont pas de compétences qui leur ouvrent des débouchés. Alors que les filles accusent déjà un retard par rapport aux garçons en ce qui concerne la scolarisation et la fréquentation scolaire, la jeune fille chargée de prendre soin de la famille doit surmonter diverses difficultés pour être autonome et vivre dans la dignité.

Il incombe généralement aux familles dirigées par des femmes de prendre soin des enfants orphelins, les 13 millions d'enfants qui ont perdu un parent ou les deux à cause du sida. Ces familles ont déjà à peine les ressources et le nombre d'adultes nécessaires pour s'occuper de ces enfants. Les grands-mères qui prennent soin de leurs petits-enfants sont souvent aux prises avec d'énormes difficultés. Les études ont clairement montré qu'elles ont des problèmes de santé, qu'elles ne disposent pas des ressources nécessaires et n'ont pas les connaissances permettant d'éduquer des enfants d'une génération différente de la leur. Les tantes non plus n'ont pas les ressources nécessaires, éprouvent des difficultés à élever ces enfants, ont des problèmes dans leur propre famille en ce qui concerne l'éducation des enfants de leurs parents, et sont touchées par le caractère infamant du VIH/sida.

Mesures prioritaires recommandées

En tant qu'organisme regroupant des éducateurs sociaux formant des spécialistes chargés de travailler avec ces populations vulnérables, l'Association internationale des écoles de travail social demande aux États Membres d'adhérer aux principes des droits de l'homme énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Si la

volonté politique y est, la répartition égale du fardeau que représentent les soins aux personnes atteintes du VIH/sida peut être élevée au rang de priorité nationale.

Premièrement, nous exhortons les États Membres à poursuivre les efforts qu'ils font pour créer et renforcer un système de santé permettant de faire face à la pandémie de sida, en prenant des mesures efficaces pour prévenir, traiter et soutenir ceux qui souffrent du VIH/sida. La prévention doit inclure ce qui suit :

- Éducation sur le droit des femmes et des enfants de ne pas faire l'objet de violences et d'agressions sexuelles;
- Reconnaissant qu'un diagnostic précoce permet d'aider les victimes à mener une vie productive même après avoir été infectées par le VIH, nous lançons un appel pour que des activités de proximité telles que des services de dépistage à domicile soient menées au niveau des collectivités, comme cela a été fait avec succès en Ouganda;
- Nous demandons aux pays nantis de verser au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme toutes les contributions annoncées, et de fournir une assistance bilatérale;
- Nous demandons à tous les pays d'attaquer de front ce problème;
- Nous demandons aux États Membres de s'employer particulièrement à venir en aide aux femmes qui souffrent du VIH/sida, de comprendre leurs divers besoins, tels que la nécessité pour elles de prendre soin de leurs jeunes enfants et de les aider à préparer l'avenir.

Deuxièmement, nous demandons aux États Membres :

- D'intensifier la campagne visant à encourager la responsabilité sexuelle et l'égalité des sexes. L'égalité dans les relations est une importante question qui devrait être abordée très tôt dans les programmes d'études. Les études montrent qu'en général, un homme infecte un grand nombre de femmes, en raison des mœurs et du fait que pour des raisons culturelles, les femmes ne sont pas en mesure d'exiger des pratiques sexuelles sans risque. Changer les coutumes pour permettre aux filles et aux femmes d'avoir leur mot à dire dans ce domaine prendra du temps, mais cette forme de campagne a été lancée dans diverses parties du monde et a permis d'obtenir des résultats positifs. Les médias devraient participer, en collaboration avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales, aux efforts visant à changer l'idée selon laquelle la femme ne devrait pas être l'égal de l'homme dans les rapports, sexuels ou autres.

Troisièmement, nous exhortons les États Membres à :

- Adopter et appuyer des politiques et programmes permettant de répartir équitablement dans chaque famille le fardeau que représentent les soins. Par exemple, les enfants – garçons et filles – devraient être encouragés à fréquenter l'école au lieu de s'occuper de leurs parents malades;
- Il faudrait faire de cela une priorité pour que les enfants ne deviennent pas la prochaine génération de citoyens dépourvus des moyens nécessaires pour mener une vie productive. Bien qu'il soit fort louable de s'occuper des malades, l'idée sexiste selon laquelle seules les femmes doivent dispenser des

soins impose à celles-ci un fardeau excessif et les empêche de mener des activités économiques et sociales.

Enfin, nous exhortons les États Membres à :

- Fournir une assistance matérielle à ceux qui s'occupent des personnes souffrant du VIH/sida et des maladies connexes, les aider à se faire remplacer de temps en temps auprès des malades, et aider également ceux qui prennent soin d'enfants orphelins. Nous affirmons qu'il incombe aux gouvernements, aux communautés et aux membres de la famille – hommes et femmes – d'assumer la responsabilité des soins. Les hommes et les femmes doivent assurer les soins de proximité nécessaires pour répondre aux besoins des personnes et des familles.